

DECRET N° 2002-144 du 14 Février 2002
Portant nomination des officiers des forces armées
congolaises, de la gendarmerie nationale et de la
police nationale.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

- Visas :**
- Vu l'acte fondamental ;
 - Vu la loi 17/61 du 16 janvier 1961, portant organisation et recrutement des forces armées de la République du Congo ;
 - DCF / DGAF
 Vu la loi 11/97 du 12 mai 1997, portant organisation et fonctionnement des forces armées congolaises ;
 - Vu l'ordonnance n° 4 – 99 du 29 juin 1999, portant organisation et fonctionnement de la police ;
 - Vu l'ordonnance n° 4 – 2001 du 5 février 2001, portant statut général des militaires et des gendarmes ;
 - DBF / DGAF
 Vu le décret n° 70/357 du 25 novembre 1970, portant avancement dans l'armée populaire nationale ;
 - Vu le décret n° 2001 – 193 du 11 avril 2001, portant création du comité de défense ;
 - Vu le décret n° 2001 – 198 du 11 avril 2001, portant attribution et organisation du ministère de la défense nationale ;
 - DGAF / MDN
 Vu le décret n° 2002-140 du 14 Février 2002 , portant inscription au tableau d'avancement des officiers des forces armées congolaises, de la gendarmerie nationale et de la police nationale
 - Vu, ensemble les décrets n° 99 – 1 du 12 janvier 1999 et 2001 – 219 du 8 mai 2001 portant nomination des membres du gouvernement ;

SUR PROPOSITION DU COMITE DE DEFENSE

DECRETE

Article 1er: Sont nommés à titre définitif pour compter du 1er Octobre 2001 (4ème trimestre 20

SECTION 1 : FORCES ARMEES CONGOLAISES

POUR LE GRADE DE : COLONEL

I - MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

A - DIRECTIONS CENTRALES

a) - ELECTRICITE

Lieutenant-Colonel NGAPA

ANDRE

DCSM 

II - ETAT MAJOR GENERAL

A - DIRECTIONS CENTRALES

a) - ADMINISTRATION

Lieutenant-Colonel OTIKA

JEROME

DCTC

III - COMMANDEMENT DE L'ARMEE DE TERRE

A - ZONES MILITAIRES

a) - INFANTERIE

Lieutenant-Colonel ONDZE

DOMINIQUE

ZAB

- ## -

BANGA-MASSALA

GASTON

ZM1

POUR LE GRADE DE : LIEUTENANT-COLONEL

I - MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

A - DIRECTIONS CENTRALES

a) - ARTILLERIE

Commandant KOUTIKI

VICKY CONSTANT EM

DRE

II - ETAT MAJOR GENERAL

A - DIRECTIONS CENTRALES

a) - INFANTERIE AEROPORTEE

Commandant INSIE

JEAN-JACQUES

DCRM

III - COMMANDEMENT DE L'ARMEE DE TERRE

A - ZONES MILITAIRES

a) - ARTILLERIE ANTI-AERIENNE

Commandant MAMBOU 

APPOLINAIRE

ZM1 

Commandant LENDOUMA b) - TRANSMISSIONS FELICIEN ZM2 ~~10~~

Commandant KOUAMBA c) - ADMINISTRATION EXAUCE JEAN AIME ZM1

IV - COMMANDEMENT DE L'ARMEE DE L'AIR

A - COMMANDEMENT

Commandant BAYENDA a) - MECANICIEN MOTEUR CELLULE FERDINAND COMAIR

B - BASES AERIENNES

Commandant THOMBET a) - ARMEMENT BORD ALAIN MAGLOIRE BA 02/20

V - COMMANDEMENT DE LA MARINE

A - COMMANDEMENT

Commandant OTA a) - ARTILLERIE NICOLAS COMAR

VI - DIRECTION GENERALE DE LA LOGISTIQUE

A - DIRECTIONS CENTRALES

Commandant NYANGA a) - ARMEMENT PASCAL DCAM

POUR LE GRADE DE : COMMANDANT

I - COMMANDEMENT DE L'ARMEE DE TERRE

A - ZONES MILITAIRES

Capitaine ITOUA a) - INFANTERIE AEROPORTEE ALPHONSE ZM1

Capitaine YOUKAMBARI b) - ARTILLERIE DE CAMPAGNE JEAN CLAUDE ZM1

Capitaine SET-LIN c) - ADMINISTRATION WILLIAM ZM1

II - COMMANDEMENT DE LA MARINE

A - POSTES NAVALS

Capitaine OKOMBI a) - FUSILIER-MARIN GASTON PN03 *Base*

III - DIRECTION GENERALE DE LA LOGISTIQUE

A - DIRECTIONS CENTRALES

a) - ADMINISTRATION

Capitaine MENDO JEAN WILLY

DCI 

SECTION 2 : GENDARMERIE NATIONALE

POUR LE GRADE DE : LIEUTENANT-COLONEL

I - COMMANDEMENT DE LA GENDARMERIE

A - COMMANDEMENT

a) - INFANTERIE

Commandant TANDOU BERNARD COMGEND

SECTION 3 : POLICE NATIONALE

POUR LE GRADE DE : COLONEL

I - INSPECTION GENERALE DES SERVICES DE POLICE

A - INSPECTION GENERALE DES SERVICES DE POLICE

a) - POLICE GENERALE

Lieutenant-Colonel MAMPASSI ELIE-DIEUDONNE IGSP

II - DIRECTION GENERALE DE LA POLICE NATIONALE

A - DIRECTIONS REGIONALES

a) - POLICE GENERALE

Lieutenant-Colonel ILOKI MARCEL DRPN/BZV

III - DIRECTION GENERALE DE LA SURVEILLANCE DU TERRITOIR

A - DIRECTIONS REGIONALES

a) - SECURITE

Lieutenant-Colonel NYANGA ALBERT DRST/BZV
- ## - ILOYE INNOCENT GODEFROY - ## -

POUR LE GRADE DE : LIEUTENANT-COLONEL

I - DIRECTION GENERALE DE LA POLICE NATIONALE

A - COMMANDEMENT

a) - COMMANDEMENT

Commandant TONDO LOUIS MARIE DGPN

b) - SECURITE

Commandant MONGONDZA ROGER DGPN

B - DIRECTIONS REGIONALES

a) - POLICE GENERALE

 DN-401...5 

Commandant MOBOMBO PAUL DRPN/KOUILOU

II - DIRECTION GENERALE DE LA SURVEILLANCE DU TERRITOIR

A - COMMANDEMENT

Commandant EKIRI POLICE GENERALE JEAN MARC DRST/NIARI *AB*

B - DIRECTIONS REGIONALES

Commandant BAYONNE SECURITE JEAN CLAUDE DRST/KOUILOU

III - DIRECTION GENERALE DE LA SECURITE CIVILE

A - DIRECTIONS SPECIALISEES

Commandant AWE PROTECTION CIVILE PROSPER DGSC

IV - DIRECTION GENERALE DES FRONTIERES ET MIGRATIONS

A - COMMANDEMENT

Commandant BOUMPOUTOU SECURITE PASCAL CMDT/DGFM

POUR LE GRADE DE : COMMANDANT

I - DIRECTION GENERALE DE LA POLICE NATIONALE

A - DIRECTIONS REGIONALES

Capitaine MABOUNGOU SECURITE ROMAIN GILBERT DRPN/BZV
- ## - ETOU THOMAS DRPN/KOUILOU
- ## - MEZENGA SYLVAIN MACAIRE - ## -

b) - POLICE GENERALE

Capitaine MOUNDZE FRANCOIS DRPN/BZV

II - DIRECTION GENERALE DE LA SURVEILLANCE DU TERRITOIR

A - COMMANDEMENT

Capitaine ELENGA SECURITE MAGLOIRE DGST

B - DIRECTIONS REGIONALES

Capitaine NGASSAKI SECURITE ROGER-ABEL DRST/CUVETTE OUE *AB* *Boj*

b) - **CRIMINALISTIQUE**
(PAUL KEVIN)

DRST/BZV *10*

Capitaine ETOU

SECTION 4 : STRUCTURES HORS FAC

POUR LE GRADE DE : LIEUTENANT-COLONEL

I - **CONTROLE SPECIAL DPMA**

A - **CONTROLE SPECIAL DPMA**

a) - **METEOROLOGIE**

Commandant ANGA-BONGO

(JEAN VERTIGE)

CS/DPMA *Page 0*

Article 2: La présente nomination prend effet du point de vue de l'ancienneté dans le grade à compter du 1^{er} octobre 2001, et du point de vue de la solde à compter du 1^{er} janvier 2002.

Article 3: Le Ministre à la présidence, chargé de la défense nationale, le Ministre de l'intérieur, de la sécurité et de l'administration du territoire et le Ministre de l'économie, des finances et du budget sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret qui sera enregistré, publié au journal officiel et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 14 Février 2002

Défin **SASSOU-NGUESSO**

Par le président de la République,

Le Ministre à la présidence,
Chargé de la Défense Nationale,

Le Ministre de l'Intérieur de la
Sécurité et de l'Administration
du Territoire,

LEKOUNDZOU Itihi – Ossétoumba

Général de Brigade Pierre OBA

Le Ministre de l'économie, des
Finances et du budget,

Mathias DZON